

COMMUNE D'AUBIGNY SUR NERE

ARRETE DU MAIRE N° 2019/034

**Portant réglementation de stationnement
RUE CAMBOURNAC**

Le Maire de la Commune d'AUBIGNY SUR NERE (Cher),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212.1 et L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 pouvoirs généraux du Maire en matière de Police Municipale,

Vu les articles L 411-1 et R 417-10 du Code de la Route,

Vu l'article 78-6 du Code de Procédure Pénale,

Vu l'article 610-5 du Code Pénal,

Vu la circulaire n°2005.8 de la Préfecture du Cher du 12 janvier 2005,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement RUE CAMBOURNAC au droit N° 014 pendant les travaux réalisés chez Mr et Mme Bomberault par l'entreprise Aubigny Batiment, domiciliée à Aubigny sur Nère (18),

ARRETE

ARTICLE 1 : Du Jeudi 31 janvier 2019 au Vendredi 1er mars 2019, de 7 h 30 à 17 h 30, le stationnement au droit du N° 14, RUE CAMBOURNAC, sera réservé aux véhicules de l'entreprise Aubigny Batiment, pendant les travaux.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers demeurent réservés. Le libre accès sera assuré aux riverains et aux véhicules de service public, de secours et de police.

ARTICLE 5 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et tout contrevenant sera poursuivi conformément à la Loi, y compris mise en fourrière conformément aux articles R.417-10, L.325-1 à L.325-3.

ARTICLE 7 : Madame le Directrice Générale des Services de la Mairie d'Aubigny sur Nère, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Aubigny, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet du Cher et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Responsable du Centre de Gestion des Routes de Vierzon,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aubigny,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS du Cher,
- Monsieur le Directeur du SAMU 18
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Aubigny Batiment

En mairie, le 30 janvier 2019

Le Maire



Pour le Maire,
et par délégation
l'adjoint au Maire

Jean-Claude TURPIN